

Les forêts publiques face aux changements climatiques sur le territoire de la CCHC





Conséquences pour la forêt

Les +

- Allongement de la saison de végétation
- Augmentation de la production

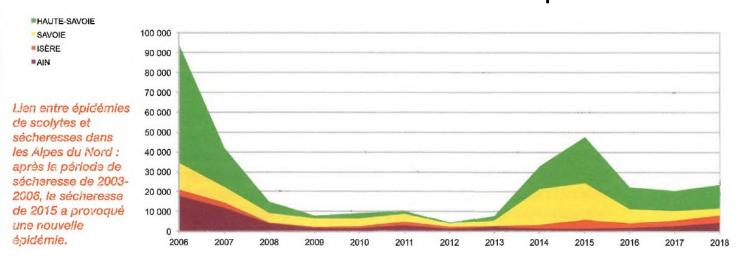
Les -

Dépérissements dus à la

sécheresse

 Fragilité face aux ravageurs et aux tempêtes

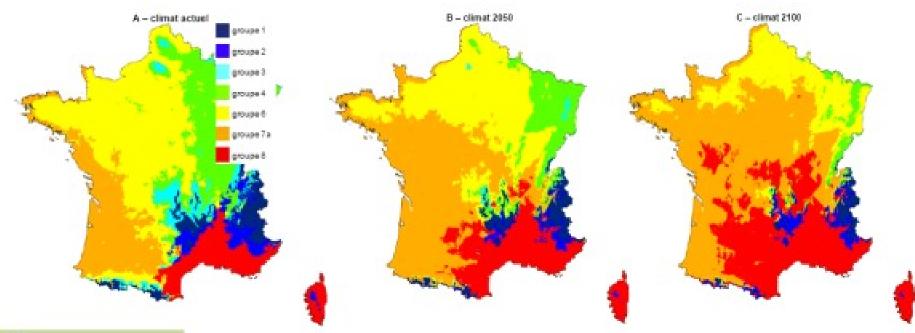








Des Prévisions impactant la répartition des espèces



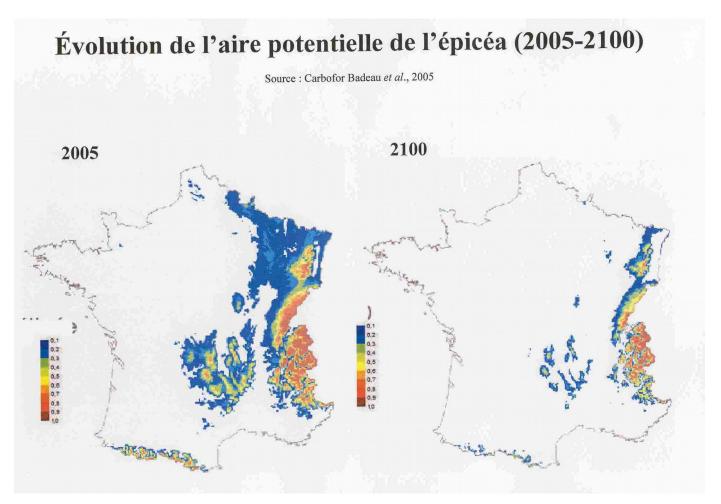
Essences par groupe :

- 1. Pin cembro, pin à crochets, aulne vert...
- 2. Mélèze d'Europe, aulne blanc, érable à feuille d'objer...
- 3. Sapin, ápicáa.
- 4. Hêtre, pin sylvestre, érable plane et sycomore...
- 6. Châtaignier, néflier...
- 7a. Chêne tauzin, pin maritime...
- 8. Chéne vert, divier, pin parasol...

Des migrations d'aires des essences forestières Avec des modifications de compositions floristiques et structurelles des forêts

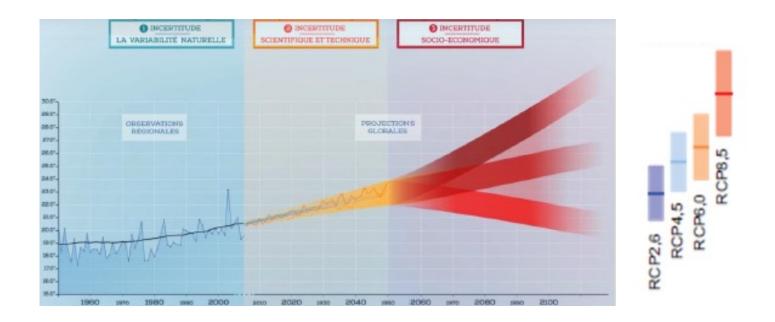


Des Prévisions impactant la répartition des espèces





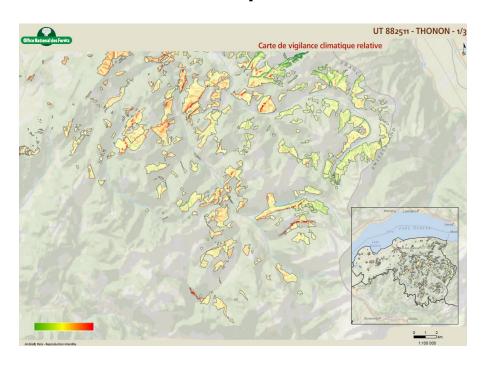
Mais des Prévisions incertaines

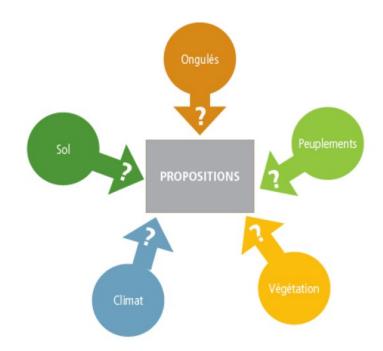


→ Diversifier les approches : utiliser la dynamique de régénération naturelle et/ou agir par plantation)



- Diagnostiquer la vulnérabilité des peuplements
- Diminuer l'exposition aux risques climatiques







Eviter les peuplements trop vieux et trop fragiles

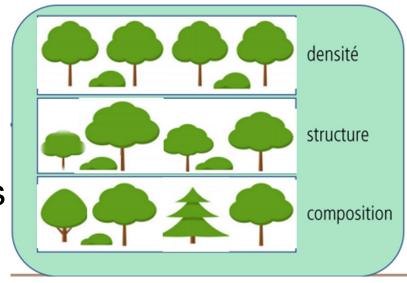
→ Récolter plus tôt

Agir sur la densité

→ Eclaircir

Eviter les futaies trop régulières

→ Mélanger les générations



Diversifier les essences

→ Faire évoluer le mélange naturellement et/ou par plantation





Stabiliser les peuplements forestiers

Développer encore plus les différentes strates d'un peuplement forestier Pour augmenter la résilience de la forêt par rapport tempête, coup de vent







Futaie irrégulière



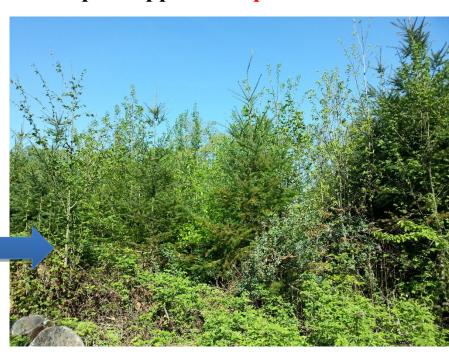


Favoriser encore plus le mélange d'essences

« ne pas mettre tous ces œufs dans le même panier »

Ne plus développer l'épicéa en dessous de 900 mètres d'altitude Pour augmenter la résilience de la forêt par rapport aux parasites





Peuplement monospécifique

Peuplement plurispécifique

Essences pour

plantation/enrichissement



Quelles essences résistantes ? **NORD SUD** Essences pour 1700m Alpes 1400m Alpes 1500m MC plantation/enrichissement 1500m MC Chêne Mélèze E sessile (Darrington) 1200m (Alpes et MC Mélèze E. Epicéa Douglas Chêne (Washington Luzette) sessile 1000-1100m (Alpes et MC) (ssp Pin noir saltzmann) (var nigra) Pin laricio Sapins de Corse méditerranéens 900-1000m (Alpes et MQ Sapin pectiné Douglas (Darrington) Mélèze E. 800m (Alpes et MC) maritime Robinie <u>Châtaigner</u> pectiné Pin-sylvestre Sapin pectiné Pin sylvestre Hêtre Cèdre de Essences à favoriser par la gestion (ou plantation) Pin d'Alep Essences à réserver pour des stations à bonne RUM Chêne pubescent Châtaigner Peuplements vulnérables à faire évoluer Chêne

Essences en place

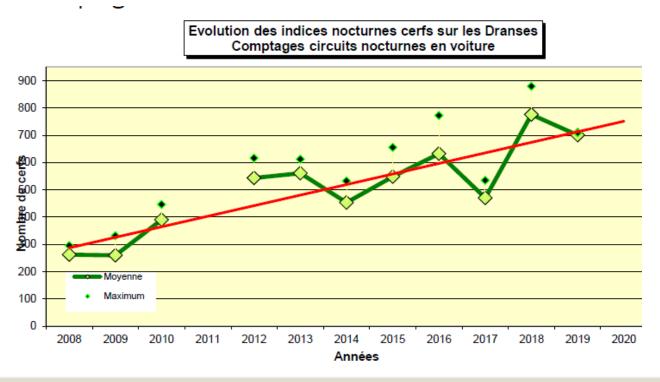
pubescent



Laisser s'exprimer la dynamique naturelle

En cas de reconstitution une **phase d'attente de 2 à 4 ans doit si possible être observée** pour laisser s'installer et utiliser cette dynamique naturelle.

Gérer l'équilibre Forêt-Gibier



Office National des Forêts

Gérer l'équilibre Forêt-Gibier

Forêt domaniale du Brevon



St Jean d'aulps 41 – Mont d'Evian







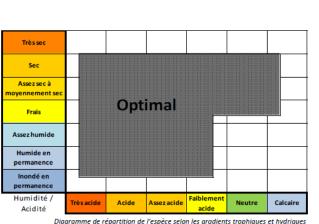




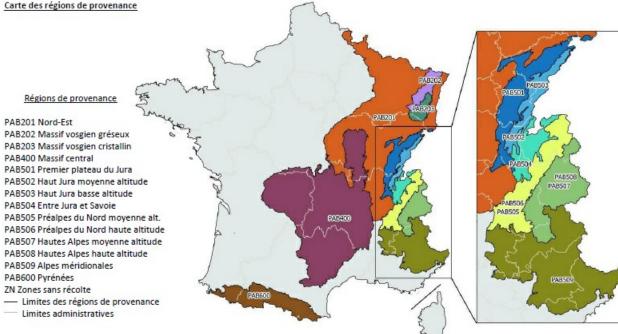
Introduire des provenances plus méridionales des essences en difficulté

« accompagner et anticiper le changement » Pour adapter la forêt % changement climat

Exemple des provenances de l'épicéa commun



définis dans la Flore forestière française, tome 1. Rameau et al. 1989



A l'occasion des reconstitutions ou en remplacement d'essences inadaptées récoltées plus tôt ?



Participer à des tests en gestion

 Plantations expérimentales sur 6 sites dans le Chablais, dont 3 sur le territoire de la CCHC









14





Le plan de relance

Cette mesure fait partie du plan de reboisement des forêts françaises et de soutien à la filière bois, doté de 200 M€.

Objectif: accompagner financièrement les investissements sylvicoles des communes propriétaires de forêt et les propriétaires forestiers privés dans une démarche dynamique de gestion durable. Ces investissements permettront d'améliorer la qualité des peuplements de faible valeur économique et environnementale et de préparer les forêts aux conséquences du changement climatique en les rendant plus résilientes. Cette mesure vise également à reconstituer les forêts de l'Est de la France gravement affectées par les attaques de scolytes.

Quelles sont les actions?

Cette mesure couvre trois types d'intervention :

- -l'amélioration des peuplements pauvres (taillis, mélanges taillis-futaie, accrus forestiers de faible valeur économique) ;
- -la reconstitution des peuplements scolytés (notamment en Grand-Est et en Bourgogne-Franche-Comté) ;
- -l'adaptation des peuplements vulnérables au changement climatique.

Le plan de relance



Les opérations proposées au financement du plan de relance en Auvergne-Rhône-Alpes :

EN FORÊT DE COLLECTIVITES

- > 3.000 hectares de peuplements sinistrés ou vulnérables
- > coût : 22 millions d'€, pour 16 millions d'€ de subventions.
- > 1,8 millions de plants
- > à mettre en œuvre dans 3 contextes :
 - 1. 45% de peuplements scolytés ou sinistrés par un autre facteur (autres pathogènes, sécheresse, etc.)
 - 2. 40% de peuplements vulnérables aux effets du changement climatique
 - 3. 15% de peuplements pauvres (taillis, taillis sous futaie, recrus forestiers, etc.)
- > selon 3 types d'opérations :
 - 1. 1.000 hectares de plantation en plein
 - 2. 550 hectares de plantation en placeaux
 - 3. 1.450 hectares en enrichissement.



Base de calcul de l'aide :

- Si coûts élevés justifiables par consultation = attribution de l'aide selon devis/facture
- 2. Chantier facile (pente < 30%)

Attribution de l'aide sur barème selon itinéraire sylvicole retenu.

Le plan de relance



Les +

- > 80% d'aide pour la reconstitution des peuplements sinistrés ; 60% d'aide pour le confortement des peuplements vulnérables et l'amélioration des peuplements pauvres
- > Dispositif pour investir sur de grosses surfaces

Foyes descriptes october 2018 – mais 2019/04/F

Les -

- > Dispositif pour planter, Q? disponibilité des plants
- > Réussite à garantir sur 5 ans
- > Aides limitées (barèmes et/ou critères stricts)
- > diagnostic sylvicole obligatoire

= 1500 € / dossier



> Dossier retenu si minimum 3 000€ d'aides



D'autres sources de financement :

- CSMB
- Sylv'acctes
- Programme Leader Forêt SIAC

CSMB – forêts sinistrées CONSEIL SAVOIE MONT BLANC

;;

Accompagner l'adaptation des massifs forestiers de haute montagne au changement climatique par le soutien à la réhabilitation des espaces forestiers sinistrés (tempêtes, attaques sanitaires et incendies...)

Tout en privilégiant les solutions fondées sur la nature

Objet de l'aide :

Travaux, privilégiant les solutions fondées sur la nature, après extraction des grumes de bois commercialisables, rangement des rémanents et nettoyage des sols, permettant de restaurer les rôles multifonctionnels des forêts de haute montagne (protection des sols, de l'eau, biodiversité, paysages...)

Eligibilté:

- Stabilisation des terrains par mise en andain des branches et nettoyage du sol pour permettre l'éventuel l'installation de la régénération naturelle ou d'un regarni de plants forestiers, tout en favorisant l'hétérogénéité des peuplements et en particulier dans leurs structurations verticales.
- Sécurisation des souches, troncs abandonnés et chandelles par mise en andains horizontaux faisant office de « piège à feuilles » permettant une stabilisation des versants (chute de pierre, glissement de culées de grumes, etc).
- Réhabilitation des sentiers et pistes forestières

Modamité d'intervention

Subvention correspondant à 80% du montant des travaux plafonnée à 3 000 € / ha (maitrise d'œuvre comprise) avec une subvention par dossier de 1 000 € au minimum et 20 000 € au maximum.



Sylv'acctes dans le Chablais depuis 2021

Travaux sylvicoles financées à 50%



3 itinéraires sylvicoles figurent dans le PST du Chablais :

It 1 = Renouvellement des futaies résineuses d'épicéa/sapin par trouée (étage montagnard supérieur et étage subalpin). Le territoire a choisi d'encourager cette sylviculture car elle permet de valoriser au maximum la régénération naturelle. Le fait de travailler avec plusieurs petites trouées va également limiter l'impact du gibier sur la régénération. L'objectif est d'encourager la production de bois d'œuvre tout en maintenant un couvert forestier continu pour les paysages, la protection contre les risques naturels et l'environnement.

It 2 = Irrégularisation des futaies mixtes. L'objectif est de produire dans ces peuplements des bois de charpentes (surtout avec les bois résineux) ainsi que du bois énergie (essentiellement à partir des feuillus). Cet itinéraire sylvicole doit maintenir la présence des résineux et des feuillus en mélange afin d'avoir cette multifonctionnalité entre l'économie et les services écosystémiques (qualité des eaux, biodiversité, paysage, ...).

It 3 = Irrégularisation et amélioration des peuplements feuillus. L'objectif est de maintenir une production de bois énergie de qualité tout en préservant le rôle écologique de ces espaces. De plus, on peut trouver au sein de ces massifs des feuillus précieux (Alisier Torminale, ...) qui mériterait d'être valoriser. L'objectif de cet itinéraire est de maintenir un sous étage afin de gainer les tiges d'avenir. Ce sous étage servira également pour la production de bois énergie sachant que le territoire a identifié cette filière comme étant d'avenir dans le cadre de la rédaction des Plans Climat Air Energie territoire (PCAET).

Programme Leader SIAC

Office National des Forêts

Opérations financées à 66 %

Fiche-action 1 Développer la filière bois du Chablais

- Mobiliser la ressource forestière locale : animation, ingénierie pour l'élaboration de schémas de dessertes, études et travaux forestiers visant à la mise en place de chantiers-test de récolte et de production de plaquettes forestières...
- Organiser les débouchés locaux du bois : études et travaux pour les plateformes, hangars et séchoirs, l'acquisition de matériel et équipements pour ces derniers (Appel à Projets)
- Promouvoir le bois local : organisation et animation d'évènements, soutien aux entreprises qui s'engagent dans une labellisation bois local, soutien à la construction ou rénovation de bâtiments en bois local (Appel à Projets)

Fiche-action 2 Renforcer la fonction récréative de la forêt et des espaces naturels connexes

- Offre d'activités récréatives : diagnostics, études de fréquentation du public, schémas d'accueil, équipements pour l'accueil, infrastructures récréatives, sentiers ludiques
- Valorisation des espaces et activités : outils de communication, outils pédagogiques, de médiation, de découverte (vulgarisation scientifique)
- Connaissance du milieu forestier et ses activités : formation et sensibilisation des acteurs, outils de communication, actions pédagogiques, sorties découverte à destination du jeune et grand public, manifestations culturelles, mise en réseau

Programme Leader SIAC Opérations financées à 66 %



Fiche-action 3 Mettre en place une gestion durable et partagée de la forêt

- Avoir une approche écosystémique de la forêt : élaboration de plans de gestion durable, actions en faveur de l'adaptation aux changement climatique, formation auprès des propriétaires fonciers forestiers.
- Impliquer les acteurs de la filière dans la gestion foncière forestière : actions de restructuration foncière, création de bourse foncière forestière création de groupement de propriétaire (ASA, etc.)
- Préserver les paysages du Chablais par le secteur agricole : animation et étude, travaux d'ouverture, de gestion et d'entretien de paysage, amélioration d'accès aux parcelles agricoles à défricher



Pour le territoire de la CCHC :

- Continuer la gestion prenant en compte les changements climatique dans chaque forêt communale / domaniale
- Suivre les 3 sites expérimentaux, en créer d'autres ?
- Utiliser Sylv'acctes pour l'entretien des jeunes peuplements
- Données LIDAR à partir de 2022
- 2e projet Programme Leader Forêt SIAC?



QUESTIONS – ECHANGES



